



JE CREE MON ENTREPRISE

VOS BESOINS

Analyse de la **faisabilité juridique du projet**, Rédaction des **statuts**, Choix du **statut juridique**, EI, SARL, SAS, **Conséquences de l'association**, optimisation du **statut social et patrimonial**, **Valorisation et apports**, Capital et compte courant d'associés, **Objet** de la société, Code **APE/NAF**, conséquences réglementaires, RSI ou régime général, Options et **conséquences fiscales**, IS et IRPP ?

protection du patrimoine et du chef d'entreprise, embauche des **premiers salariés**, établissements des **CGV/CGU...**

Créer une entreprise requiert des compétences à la fois juridiques, sociales et fiscales que peu d'entrepreneurs possèdent.

TRINITY Avocats vous conseille dans la réalisation de votre projet et vous accompagne pour définir le cadre de votre activité et **sécuriser votre entreprise**.



JE CREE MON ENTREPRISE



SECURISER LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Le choix de la forme juridique s'effectue en fonction de vos perspectives de développement.

Selon des critères comme le montant du capital investi, le nombre d'associés, le statut du chef d'entreprise, le besoin de financement, TRINITY Avocats vous aide à :

- ➔ Choisir la forme de société la plus adaptée
- ➔ Comprendre le statut social et fiscal du chef d'entreprise
- ➔ Rédiger les statuts et accomplir les formalités d'immatriculation.



RÉDIGER SA DOCUMENTATION CONTRACTUELLE

Les conditions générales de vente (CGV) ou les conditions générales d'utilisation (CGU) vous permettent de **sécuriser vos échanges** et de **mettre en confiance vos clients**. La rédaction est **complexe** et demande de **véritables compétences juridiques**.

Afin de **prévenir tout litige** et d'assurer **votre protection**, TRINITY Avocats rédige vos **CGV, CGU et tout autre document contractuel** dans le strict respect de la législation.





S'ASSOCIER ET FAIRE ENTRER DES INVESTISSEURS AU CAPITAL

L'avocat vous conseille pour déterminer et négocier les droits et pouvoirs des associés.

Il vous aide à définir les **clauses du pacte** et prend en charge sa **rédaction**.

LE PACTE D'ASSOCIE | C'est un contrat entre les associés, qui complète les statuts de manière confidentielle vis-à-vis des tiers. Il est destiné à régir les relations entre associés et leurs droits respectifs, notamment en ce qui concerne leur investissement financier (dividendes, valeur de leurs actions, partage de la plus-value de sortie) et leurs modalités d'entrée et de sortie, ainsi que l'organisation de la direction, son contrôle et les cas de révocation des dirigeants.



EMBAUCHER LES PREMIERS SALARIES

Réussir son premier recrutement est un enjeu important pour l'avenir de l'entreprise. Le **droit du travail est complexe**, les jurisprudences nombreuses. L'équipe de TRINITY Avocats spécialisée en Droit du Travail vous informe sur les droits de vos futurs salariés, vous aide à déterminer la convention collective applicable et à établir les contrats de travail.

NOS PRINCIPALES MISSIONS

- ➔ Assistance à la détermination de la forme juridique adaptée au projet
- ➔ Rédaction des statuts
- ➔ Apport en nature et transformation auto-entreprise (fonds de commerce, autres biens)
- ➔ Relations commissaires aux apports
- ➔ Limitation du risque juridique et patrimonial
- ➔ Anticipation de l'association par la rédaction de clauses statutaires
- ➔ Rédaction et stratégie sur le pacte d'associés
- ➔ Intégration d'associés financiers, business angels, société de capital risque, investissement institutionnel
- ➔ Convention de compte courant d'associé
- ➔ Vérification des actes de cautionnement et autres garanties bancaires
- ➔ Immobilier d'entreprise
- ➔ Optimisation fiscale et sociale
- ➔ Gouvernance d'entreprise
- ➔ Contrats de l'entreprise : CGU ; CGV, mentions légales du site web...
- ➔ Contrats de travail et autre documentation sociale de l'entreprise : règlement intérieur...

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

- ✓ Formateurs dans les séminaires et stages dédiés à la création d'entreprise (CCI, CMA, écoles de commerce, incubateurs, structures d'accompagnement à la création etc.),
- ✓ Une parfaite connaissance des règles juridiques, fiscales, patrimoniales spécifiques à la création d'entreprise
- ✓ L'expertise d'un Avocat fiscaliste - l'adéquation du droit et de la fiscalité au projet d'entreprise
- ✓ Intégration du Cabinet aux réseaux et structures de la création